



## 186436 - Son mari ne lui réserve pas le même traitement que sa coépouse chrétienne

---

### question

Mon mari a épousé une femme chrétienne de 23 ans il y a deux ou trois mois. Elle a reçu une formation universitaire. Mon mari l'a amenée à la maison, étant donné le coût exorbitant de la location d'un nouveau logement. Elle occupe une chambre dans une annexe de l'étage alors que j'occupe à l'étage dans le bâtiment principal tandis que mon mari dort au rez-de-chaussée et dit: que celle qui veut rester auprès de lui le rejoigne (je demande pardon à Allah l'Incommensurable!). Maintenant, sa nouvelle épouse passe toutes les nuits avec lui et ne me laisse aucune chance de rester à ses côtés. Quand je lui dis que ce qu'il fait n'est pas correct, il répond qu'il sait ce qu'il fait et s'excuse en disant que sa nouvelle épouse est chrétienne et n'accepterait pas (tout de suite) la polygamie et qu'elle a besoin de s'y adapter progressivement. Elle lui demande pourquoi il ne lui réserve pas huit ans complets (de sa vie) comme il l'a déjà fait avec l'autre. C'est là que réside la cause du temps long qu'il lui consacre. J'espère que vous saurez que mon mari n'accomplit que la prière du vendredi. Il a eu cinq enfants avec moi. Quant à l'autre, elle a interrompu sa grossesse pour terminer ses études. Tout ce que mon mari a à me dire est de rester patiente. Mais je ne peux plus supporter une telle injustice. Je demande à Allah Très haut de détruire leur lien et de me libérer de cet homme qui n'observe pas la prière. Je suis très gentille avec sa seconde épouse. Mais elle n'est pas encore prête à partager le lit conjugal avec moi, bien qu'avertie des implications de la polygamie. Le pire dans tout ça est que mon mari sait la nécessité d'être juste mais il ne l'est pas. Que devrais-je faire?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le conseil que nous vous donnons est de rester encore patiente en face de l'injustice de votre



mari. Nous avons compris à travers votre question qu'il ne vous expose pas à une nuisance physique et ne nie pas avoir négligé vos droits. Cependant sa passion pour sa nouvelle épouse l'a éloigné du traitement équitable de ses épouses. Il utilise le prétexte d'avoir affaire avec une non musulmane ayant besoin de s'adapter aux dispositions de la Charia pour pouvoir les accepter. Il n'y a là qu'intrigues diaboliques qui embellissent un acte de désobéissance à travers des excuses fallacieuses. L'équité ne dépend pas de son acceptation par les gens car elle constitue une valeur intrinsèque, indépendantes de son acceptation ou inacceptation par les gens.

Il n'est pas permis d'attirer une non musulmane en se comportant injustement à l'égard de sa première épouse. L'injustice et la spoliation des droits ne peuvent pas être des moyens de prédication et de convaincre. Bien au contraire, cela revient à contraindre et à agresser, ce qu'Allah le Puissant et le Majestueux ne saurait agréer puisqu'Il dit: **Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant (de votre bonne foi). Vraiment Allah sait ce que vous faites!** (Coran,16: 90-91). Le mariage fait partie des plus grands contrats et engagements dont il faut respecter scrupuleusement toutes les clauses. Celui qui les viole s'expose au châtement d'Allah le Transcendant et Très haut ici-bas et dans l'au-delà.

Notre site abrite une collection de fatwas qui explique le devoir d'observer l'équité dans le traitement des épouses et la menace proférée à propos de leur traitement injuste. Voir à ce propos les réponses données aux questions n° [10091](#); [13740](#); [102446](#); [112032](#); [127145](#) et [120386](#).

En dépit de tout cela, nous ne vous conseillons pas de détruire votre famille et de sacrifier votre bonheur à cause d'une négligence que nous espérons passagère. L'épouse sage préfère la patience à tout ce qui est de nature à remettre en cause le bonheur et la tranquillité des enfants. Elle fait de son mieux pour transcender les faux pas. Accordez beaucoup de temps à la réparation. Employez aussi bien avec votre mari qu'avec sa nouvelle épouse des paroles belles et touchantes dictées par de belles meurs. Il n'y aurait aucun inconvénient, en cas de nécessité,



de faire intervenir des gens bons et sages afin de convaincre votre mari que son comportement est incorrect.

En plus, vous avez le devoir d'inviter votre mari à observer la prière et à renforcer son lien avec Allah. Il faut lui rappeler la mort, la résurrection et l'examen des comptes devant Allah le Puissant et Majestueux. N'oubliez pas que vous disposez d'un moyen d'une efficacité absolue. C'est l'invocation sincère adressée à Allah Très haut. En effet, Celui-ci dit: **Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.** (Coran,2:186). A propos de l'abandon de la prière, voir les réponses données aux questions n° [52923](#); [112026](#) et [185619](#).

Allah le sait mieux.